

BPJEPS
ÉDUCATEUR SPORTIF
Activités Physiques Pour Tous

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**FORMATION DE NIVEAU 4** 





## PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le titulaire du BPJEPS APT peut encadrer toutes les Activités Physiques et Sportives à des fins de découverte et de loisirs hors activités en environnement spécifique (Article R-212-7 du code du sport). Il peut notamment :

- animer différents publics à travers la découverte et l'initiation d'activités physiques ou sportives diversifiées dans trois domaines (les Activités et Jeux Sportifs, les Activités d'Entretien Corporel, les Activités Physiques en Espace Naturel);
- entretenir des capacités physiques générales dans un objectif de santé:
- participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique;
- ✓ contribuer au fonctionnement et au développement de la structure;
- ✓ organiser, accompagner et encadrer des sorties de découverte;
- ✓ sensibiliser à l'environnement et au développement durable. Le titulaire du BPJEPS APT peut encadrer les activités en autonomie de manière indépendante ou au sein de structures proposant des Activités Physiques pour Tous. Il peut exercer dans des structures associatives ou commerciales, au sein de collectivités territoriales, dans des structures de loisirs touristiques, villages vacances, centres de loisirs, comités d'entreprise.



### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour finalité de vous préparer au BP JEPS Activités Physiques pour Tous (diplôme de niveau. 4, Ministère Jeunesse et Sports).

A l'issue de la formation et de sa période en alternance le stagiaire doit être en capacité de :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités Physiques pour Tous» UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage



### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Les contenus de formation recoupent 3 axes :

**Une formation théorique**, nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau 4;

Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation dans les trois champs du BPJEPS APT (Activités et Jeux Sportifs, Activités d'Entretien Corporel, Activités Physiques en Espace Naturel) ;

Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

Volume horaire :

700 heures en centre de formation 650 heures en entreprise



# CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

#### Pour accéder à la formation, vous devez :

Avoir 18 ans

Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous orienter sur des formations)

Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

Avoir un bon niveau de pratique sportive

Avoir le sens des relations humaines et l'envie de transmettre

**Avoir un** NIV 3 à minima (pour tout niveau inférieur nous étudierons votre candidature en fonction de votre parcours)

Satisfaire dans un deuxième temps aux Tests d'Exigences Préalables comprenant :

Un parcours d'habilité motrice : Ce test consiste en l'enchainement de 22 ateliers (sauts d'obstacles, course, dribble, lancer etc.) en un minimum de temps.

**Un test d'endurance** : test du Luc Léger (palier 8 réalisé pour les hommes et palier 6 réalisé pour les femmes).



Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).



Les candidats ayant validé les tests techniques poursuivent sur les épreuves de sélection suivantes :

**Un entretien de motivation** sur la base d'un dossier « projet professionnel » remis par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication du candidat et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel.

Une mise en situation d'animation : cette épreuve permet d'évaluer les capacités d'animation du candidat lors d'une mise en situation d'animation d'un atelier sportif pendant une durée de 20 minutes.

**Une épreuve écrite** complète les tests d'entrée afin d'évaluer le niveau d'expression écrite du candidat.

La liste des candidats admissibles à la formation sera établie par le jury, au terme des épreuves de sélection.

Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter.





Date limite de dépôt de dossier 9 août 2024

Date de sélection 30 août 2024
Session de TEP 29 août 2024

Démarrage de la formation 13 septembre 2024

Fin de la formation | 15 juillet 2025

Renseignements et inscriptions :

FORMATIC

105 Rue Pierre Bayle 84140 AVIGNON

Tél. 04 65 00 02 32

contact@formatic-avignon.fr